



Salles, le 28 novembre 2019

ARRETE DU MAIRE n°ST/2019-461

Portant fermeture au public et pour compétitions du terrain d'honneur du stade de foot Jean Pierre Rodriguez

Le Maire de la Commune de SALLES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212.2 et L.2215.1,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions;

VU la fragilité du terrain d'honneur constatée par les services de la Commune de Salles,

CONSIDERANT qu'il est indispensable d'interdire l'accès et l'utilisation au terrain d'honneur du stade de foot honneur **Jean Pierre RODRIGUEZ** du **jeudi 28 novembre au samedi 30 novembre 2019**

ARRETE

ARTICLE 1er :

L'accès et l'utilisation du terrain honneur du stade Jean Pierre RODRIGUEZ sera interdit du jeudi 28 novembre au samedi 30 novembre 2019 inclus

ARTICLE 2 – Exécution du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Maire de SALLES;
Monsieur le Directeur Général des Services
Monsieur le chef de la police municipale ;
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

ARTICLE 3 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de BELIN-BELIET
Monsieur le Chef de centre du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Le Maire,



**POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DELEGUE
M. LEMISTRE**